

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1987 B 00087

Numéro SIREN : 334 090 115

Nom ou dénomination : ACHERES DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 14/01/2021 sous le numéro de dépôt 1081

n° de
dépôt



n° de
gestion

ACHERES DISTRIBUTION

14 JAN. 2021

Société par Actions Simplifiée au capital de € 160 000
Siège social : 3 Avenue Wolfgang Amadeus Mozart
78260 ACHERES
334 090 115 RCS VERSAILLES

n° de
facture

Quin.

n° de
chrono

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2020
ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2020**

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2020, s'élevant à € 404 645,25 de la manière suivante :

A distribuer à titre de dividendes..... € 150 000
Le solde à la réserve facultative..... € 254 645,25

En conséquence, chaque action donne droit à un dividende de € 15.

Les dividendes sont payables au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale rappelle que sur le plan fiscal et social, conformément aux dispositions légales en vigueur, et notamment la Loi de Finances pour 2018 :

1 – Les associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France, sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) dit « flat tax » de 30% regroupant :

* Le prélèvement relatif à l'impôt sur le revenu de 12,80%, sous réserve de dispense si le revenu fiscal de l'avant dernière année est inférieur à € 50 000 pour les personnes célibataires, divorcées ou veuves et à € 75 000 pour les couples soumis à imposition commune

* Les prélèvements sociaux de 17,20%

Les deux étant prélevés à la source lors de la distribution de dividendes

2 – Toutefois, lors de leur déclaration de revenus, les associés pourront opter pour une imposition de leurs dividendes, au barème progressif de l'impôt sur le revenu ; ce qui donnera lieu à l'abattement de 40% sur la totalité du montant de leurs dividendes.

Cette option sera expresse et irrévocable et portera sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits, plus-values et créances.

Le prélèvement forfaitaire de 12,80% versé lors de la distribution de dividendes s'imputera sur l'impôt sur le revenu de l'année au cours de laquelle il a été opéré ; s'il excède l'impôt dû, l'excédent sera restitué.

En conséquence :

- La réserve légale reste fixée à € 16 000, soit à 10% du capital social
- La réserve facultative est portée de € 84 412,88 à € 339 058,13.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous indiquons qu'au cours des trois derniers exercices, il a été distribué aux associés les dividendes suivants, à savoir :

- Par l'Assemblée Générale du 31/07/2019, la somme de € 391 118,17 qui correspond à un dividende de € 39,11 par action
- Par l'Assemblée Générale du 31/07/2018, la somme de € 2 100 000 qui correspond à un dividende de € 210 par action
- Par l'Assemblée Générale du 21/07/2017, la somme de € 300 000 qui correspond à un dividende de € 30 par action

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

LE PRESIDENT

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS ACHERES DISTRIBUTION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		3 avenue W.A. Mozart 78260 ACHERES		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		3 3 4 0 9 0 1 1 5 0 0 0 4 2		Néant ☐		*	
				Exercice N clos le,		31/01/2020	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	64 956	AG	64 956	
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	453 940	AO	4 980	448 960
		Constructions	AP	406 778	AQ	282 564	124 213
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 348 396	AS	2 306 886	41 510
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 665 744	AU	1 419 291	246 453
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	10 000	CV		10 000
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	1 277 008	BE		1 277 008
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	2 963	BI		2 963
TOTAL (II)		BJ	6 229 788	BK	4 078 679	2 151 109	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 487 020	BY	159 455	2 327 564
		Autres créances (3)	BZ	129 216	CA		129 216
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valuers mobilières de placement (dont actions propres : ...)	CD	20 726	CE		20 726
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	27 773	CG		27 773	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	100 430	CI		100 430	
	TOTAL (III)	CJ	2 765 168	CK	159 455	2 605 712	
	Frais d'émission d'emprunt à étalier (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CNI					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	8 994 956	IA	4 238 135	4 756 821	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

H

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS ACHERES DISTRIBUTION		Néant	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 160 000)		DA	160 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	16 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	84 412	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG		
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	404 645	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	665 058	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
TOTAL (III)		DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	218 098	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	3 147 849	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	395 062	
	Dettes fiscales et sociales		DY	328 825	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
Compte régul.	Autres dettes		EA		
	Produits constatés d'avance (4)		EB	1 928	
TOTAL (IV)		EC	4 091 763		
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	4 756 821		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
			ID		
			IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 904 697	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	551		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

d

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ACHERES DISTRIBUTION				Néant ☐ *		
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	2 093 952	FH	2 093 952	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 093 952	FK	FL	2 093 952
	Production stockée*			FNI		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	280 718	
	Autres produits (1) (11)			FQ	156	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	2 374 827
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	1 435 033
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	258 599
	Salaires et traitements*				FY	
	Charges sociales (10)				FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*		GA	98 399	
				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	25 946	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD			
	Autres charges (12)				GE	1
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 817 979
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	556 847	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI	61	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	743
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	11
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	754
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilés (6)				GR	28 315
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	145
	Total des charges financières (VI)				GU	28 460
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(27 705)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	529 081	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

H

Désignation de l'entreprise		SAS ACHERES DISTRIBUTION		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	46 126	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	46 126	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	46 126	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	170 562	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 421 708	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 017 062	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	404 645	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	566 896
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	1 192 152
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	25 964
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges			AI	263 573
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatifs A6	obligatoires A9			
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Retour à meilleure fortune ACHERES EVASION					44 926	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion					1 200	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ACHERES DISTRIBUTION

Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	64 956	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	453 940	KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KL	
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	406 778	KP		KR	
		Dont Composants	M3		KQ		KU	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		KS	2 348 396	KT		KV	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	1 053 492	KW		KX
		Matériel de transport *		KY	11 307	KZ		LA
	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	600 944	LC		LD	
	Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
	TOTAL III	LN	4 874 860	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
Autres participations			8U	10 000	8V		8W	
Autres titres immobilisés			IP	1 277 008	IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières			IT	2 963	IU		IV	
TOTAL IV		LQ	1 289 971	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	6 229 788	ØH		ØJ	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				par virement de poste à poste		3		
				1		4		
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	64 956	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	453 940	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		MF	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Inst. gales, agencs et am. des constructions	IS		MG	406 778	MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	2 348 396	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencs, aménagements divers	IU		MM	1 053 492	MO	
		Matériel de transport	IV		MP	11 307	MR	
	Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS	600 944	MU		
	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MX		
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NB		
	Avances et acomptes	NC		ND		NF		
	TOTAL III	IY		NG	4 874 860	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		ØW	
		Autres participations	IØ		ØX	10 000	ØZ	
Autres titres immobilisés		II		2B	1 277 008	2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2 963	2G		
TOTAL IV		I3		NJ	1 289 971	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	6 229 788	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
2020
DGFIP N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 53 A
 du Code général des impôts)

Exercice clos le : 31/01/2020

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ACHERES DISTRIBUTION

 Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice. [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ACHERES DISTRIBUTION							Néant ☐ *	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	64 956	PF		PG		PH
Terrains		PI	4 980	PJ		PK		PL
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	261 389	PW	21 175	PX		PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	2 295 681	QA	11 204	QB		QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	765 725	QE	57 542	QF		QG
	Matériel de transport	QH	11 307	QI		QJ		QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	576 238	QM	8 477	QN		QO
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT
TOTAL III		QU	3 915 322	QV	- 98 399	QW	-	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	3 980 279	ØP	98 399	ØQ		ØR
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW+NY)		NZ	
CADRE C								
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9	Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP	SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ACHERES DISTRIBUTION					Néant ☐ *					
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC					
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF					
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI					
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6					
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM					
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR					
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D					
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H					
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M					
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S					
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W					
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A					
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E					
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER					
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U					
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y					
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX					
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D				
		- corporelles	6E	6F	6G	6H				
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05				
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X				
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09				
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S					
	Sur comptes clients	6T	150 654	6U	25 946	6V	17 145	6W	159 455	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III		7B	150 654	TY	25 946	TZ	17 145	UA	159 455
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	150 654	UB	25 946	UC	17 145	UD	159 455
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	25 946	UF	17 145				
	- financières		UG		UH					
	- exceptionnelles		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.					10					

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ACHERES DISTRIBUTION				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	2 963	UV		UW	2 963				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	2 487 020		2 487 020						
	Créances représentatives de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	39 345		39 345					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	89 870		89 870						
	Charges constatées d'avance	VS	100 430		100 430						
	TOTAUX		VT	2 719 630	VU	2 716 667	VV	2 963			
	RENOIS	(1) Montant des	VD								
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE									
		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	551		551						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	217 547		30 481		119 722		67 344		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	151 693		151 693						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	395 062		395 062						
Personnel et comptes rattachés		8C	5 382		5 382						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	304 328		304 328						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	19 114		19 114						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	2 996 155		2 996 155						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	1 928		1 928						
TOTAUX		VY	4 091 763	VZ	3 904 697		119 722		67 344		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	29 930	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

h

Règles et méthodes comptables

SAS ACHERES DISTRIBUTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2020, dont le total est de 4 756 821 €
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 404 645 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2019 au 31/01/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 02/04/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 5 ans
- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 25 ans
- * Installations techniques : 10 à 20 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 20 ans
- * Matériel de transport : 3 à 4 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 15 ans
- * Matériel informatique : 2 à 15 ans
- * Mobilier : 3 à 20 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire s'apprécie au regard des perspectives économiques, de la situation nette corrigée des éléments d'actif et de passif, et le cas échéant, d'une valeur de marché du fonds de commerce correspondant à l'activité de la filiale concernée.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

COVID 19

Suite de la prononciation de l'état d'urgence sanitaire par l'Organisation Mondiale de la Santé en date du 30 janvier 2020 sur l'épidémie liée au COVID-19 puis à la déclaration de pandémie en date du 11 Mars 2020, le gouvernement français a pris des mesures de confinement. L'émergence et l'expansion de l'épidémie de COVID 19, ainsi que les mesures sanitaires prises pour l'éradiquer ont affecté notre activité économique en 2020. A la date d'arrêté des comptes, la situation n'a pas d'impact sur notre activité au 31 janvier 2020 et les impacts financiers de cette épidémie sur l'exercice 2021 ne peuvent encore être évalués avec précision.



ACHERES DISTRIBUTION

Résultats (et autres éléments caractéristiques) de la société au cours des cinq derniers exercices

Exercices	31/03/2016	31/03/2017	31/03/2018	31/01/2019	31/01/2020
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000
Nombre d'actions ordinaires existantes	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Nombre d'actions à dividende prioritaires (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations					
Par exercice de droits de souscription					
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires net	2 271 671	2 212 331	2 121 550	2 083 591	2 093 952
Résultat avant impôts, participations des salariés et DAP	694 468	614 991	890 710	604 249	682 407
Impôts sur les bénéfices	153 053	157 186	257 400	167 088	170 562
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise					
Résultat après impôts, participations des salariés et DAP	308 868	292 594	497 826	391 118	404 645
Résultat distribué	300 000	300 000	2 100 000	391 118	150 000
III - RESULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts, participations mais avant DAP	54,14	45,78	63,33	43,72	51,18
Résultat après impôts, participations des salariés et DAP	30,89	29,26	49,78	39,11	40,46
Dividende attribué à chaque action	30,00	30,00	210,00	39,11	15,00
IV - PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
Montant de la masse salariale de l'exercice					
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	42				

✍

achères distribution - exercice 1/02/2019 au 31/01/2020

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

	Article D.441 I.,-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (<i>à noter</i> : les avoirs et les effets à payer ne sont pas pris en compte dans cette analyse)						Article D.441 I.,-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (incassé)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (incassé)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de facture concernées						0						
Montant total des factures concernées TTC	0	0	0	0								
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice												
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues TTC												
(C) Délai de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☒ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)					☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)						

ACHERES DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée au capital de €160 000
Siège social : 3 Avenue Wolfgang Amadeus Mozart
78260 ACHERES
334 090 115 RCS VERSAILLES

EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2020

COPIE CERTIFIEE CONFORME



MARCOLLA et ASSOCIÉS

Commissaire aux Comptes

S.A. Au capital de 50 000 €

12, Rue Jouffroy d'Abbans - 75017 PARIS

SIRET 403 287 303 00016 - APE 6920 Z

SAS ACHERES DISTRIBUTION

3, avenue W.A Mozart

78260 ACHERES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANUELS EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2020
--



SAS ACHERES DISTRIBUTION

3, avenue W.A. Mozart

78260 ACHERES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 janvier 2020

A l'assemblée générale ordinaire,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 21 juillet 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS ACHERES DISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre Comité Directeur du 20 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} février 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimées ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne



comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur le 20 mai 2020.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

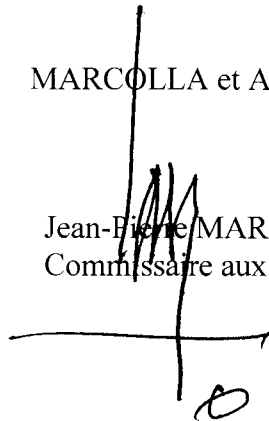
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Fait à PARIS
Le 25 août 2020

MARCOLLA et ASSOCIES

Jean-François MARCOLLA
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JF MARCOLLA', is written over a circular stamp. The stamp is partially obscured by the signature and a horizontal line drawn across the page. The signature is written in a cursive, somewhat stylized manner.

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/01/2020	Net 31/01/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	64 957	64 957		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	453 940	4 980	448 960	448 960
Constructions	406 778	282 565	124 213	145 389
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 348 397	2 306 886	41 510	52 715
Autres immobilisations corporelles	1 665 745	1 419 291	246 453	312 473
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	10 000		10 000	10 000
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	1 277 009		1 277 009	1 277 009
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 963		2 963	2 963
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 229 789	4 078 679	2 151 109	2 249 509
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 487 021	159 456	2 327 565	1 284 968
Autres créances	129 217		129 217	210 981
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	20 727		20 727	104 021
Disponibilités	27 774		27 774	54 001
Charges constatées d'avance (3)	100 430		100 430	98 762
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 765 168	159 456	2 605 712	1 752 732
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	8 994 957	4 238 135	4 756 821	4 002 241
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/01/2020	31/01/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	160 000	160 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	16 000	16 000
Réserves statutaires ou contractuelles	84 413	84 413
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	404 645	391 118
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	665 058	651 531
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	218 098	251 425
Emprunts et dettes financières diverses (3)	3 147 849	2 560 656
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	395 062	248 391
Dettes fiscales et sociales	328 825	279 663
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)	1 928	10 576
TOTAL DETTES	4 091 763	3 350 710
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	4 756 821	4 002 241
(1) Dont à plus d'un an (a)	187 066	216 998
(1) Dont à moins d'un an (a)	3 904 697	3 133 712
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	551	3 847
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/01/2020	31/01/2019
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	2 093 952	2 083 591
Chiffre d'affaires net	2 093 952	2 083 591
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	280 718	367 905
Autres produits	157	10
Total I	2 374 827	2 451 507
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	1 435 033	1 404 181
Impôts, taxes et versements assimilés	258 599	263 910
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	98 400	99 532
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	25 946	56 911
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	1	106 347
Total II	1 817 979	1 930 882
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	556 848	520 625
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV	61	312
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	743	741
Autres intérêts et produits assimilés (3)	11	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	755	741
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	28 315	17 516
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	145	139
Total VI	28 460	17 655
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-27 705	-16 915
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	529 081	503 398

Compte de résultat (suite)

	31/01/2020	31/01/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	46 126	68 490
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	46 126	68 490
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		13 682
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		13 682
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	46 126	54 808
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	170 562	167 088
Total des produits (I+III+V+VII)	2 421 708	2 520 737
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 017 063	2 129 619
BENEFICE OU PERTE	404 645	391 118
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier	1 192 153	1 171 362
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	25 964	14 845

Annexe

Règles et méthodes comptables

SAS ACHERES DISTRIBUTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2020, dont le total est de 4 756 821 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 404 645 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2019 au 31/01/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 02/04/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 5 ans
- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 25 ans
- * Installations techniques : 10 à 20 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 20 ans
- * Matériel de transport : 3 à 4 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 15 ans
- * Matériel informatique : 2 à 15 ans
- * Mobilier : 3 à 20 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

 Règles et méthodes comptables**Titres de participations**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire s'apprécie au regard des perspectives économiques, de la situation nette corrigée des éléments d'actif et de passif, et le cas échéant, d'une valeur de marché du fonds de commerce correspondant à l'activité de la filiale concernée.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

 Faits caractéristiques**Autres éléments significatifs**

COVID 19

Suite de la prononciation de l'état d'urgence sanitaire par l'Organisation Mondiale de la Santé en date du 30 janvier 2020 sur l'épidémie liée au COVID-19 puis à la déclaration de pandémie en date du 11 Mars 2020, le gouvernement français a pris des mesures de confinement. L'émergence et l'expansion de l'épidémie de COVID 19, ainsi que les mesures sanitaires prises pour l'éradiquer ont affecté notre activité économique en 2020. A la date d'arrêté des comptes, la situation n'a pas d'impact sur notre activité au 31 janvier 2020 et les impacts financiers de cette épidémie sur l'exercice 2021 ne peuvent encore être évalués avec précision.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	64 957			64 957
Immobilisations incorporelles	64 957			64 957
- Terrains	453 940			453 940
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	406 778			406 778
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 348 397			2 348 397
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 053 492			1 053 492
- Matériel de transport	11 308			11 308
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	600 945			600 945
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	4 874 860			4 874 860
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	10 000			10 000
- Autres titres immobilisés	1 277 009			1 277 009
- Prêts et autres immobilisations financières	2 963			2 963
Immobilisations financières	1 289 972			1 289 972
ACTIF IMMOBILISE	6 229 789			6 229 789

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL ACHERES EVASION 78260 ACHERES	10 000	54 990	100,00	1
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	10 000	10 000			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

 Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	64 957			64 957
Immobilisations incorporelles	64 957			64 957
- Terrains	4 980			4 980
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	261 389	21 176		282 565
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 295 682	11 205		2 306 886
- Installations générales, agencements aménagements divers	765 725	57 542		823 267
- Matériel de transport	11 308			11 308
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	576 239	8 477		584 716
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 915 323	98 400		4 013 723
ACTIF IMMOBILISE	3 980 280	98 400		4 078 679

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 719 630 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 963		2 963
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 487 021	2 487 021	
Autres	129 217	129 217	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	100 430	100 430	
Total	2 719 630	2 716 667	2 963
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients factures à établir	1 444 955
Debit.cred..div produits à recevoir	44 926
Total	1 489 881

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	150 655	25 946	17 145	159 456
Total	150 655	25 946	17 145	159 456
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		25 946	17 145	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 160 000,00 € décomposé en 10 000 titres d'une valeur nominale de 16,00 €.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	10 000	16,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	10 000	16,00